



**Ville de Carouge**  
**Carouge à votre service**

Place du Marché 14  
 1227 Carouge  
 Tél. 022 307 89 87

[www.carouge.ch](http://www.carouge.ch)  
 e-mail :  
 domaine.public@carouge.ch

## DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLOI D'UN PROCÉDE DE RECLAME PERCEPTIBLE DU DOMAINE PUBLIC

**GENERALITES** : Art. 8 RPR :<sup>1</sup> La surface totale des procédés de réclame sur un immeuble doit être convenablement proportionnée aux dimensions de l'immeuble et respecter le caractère des lieux. <sup>2</sup> Les procédés de réclame doivent se situer au minimum :

- en retrait de 1,80 m par rapport à l'axe des voies du tram ;
- en retrait de 0,50 m par rapport au bord du trottoir.

**REQUIS :**

- Descriptif détaillé du procédé de réclame (dimensions, couleurs, texte avec taille et couleurs des lettres, etc.)
- Joindre un photomontage
- Plan côté (comprenant notamment la hauteur au sol et la saillie depuis le mur)
- Copie du bail

**LEGISLATION APPLICABLE** : Loi sur les procédés de réclame (LPR - F 3 20), ci-après Loi ; Règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame (RPR - F 3 20.01) et Règlement fixant le tarif des procédés de réclame (RTPR - F 3 20.03)

**ADRESSE DU LIEU D'EMPLOI DU PROCÉDE DE RÉCLAME :**

.....

**TYPE DE PROCÉDE DE RECLAME DEMANDE :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pour compte propre (art. 18 à 20 Loi)<br>(Enseignes : destinées à signaler le commerce ou l'entreprise, placées sur façades ou aux abords immédiats de l'immeuble commercial ou sur supports propres, cf art. 14 à 17 Règlement) | <input type="checkbox"/> pour compte de tiers (art. 21 à 25 Loi)<br>(Interdit hors localités. Ne présente aucun lien de connexité avec l'entreprise/commerce). |
|---|--|

Lumineux (interdit dans le Vieux-Carouge) – art. 22 Règlement : ne doit pas incommoder le voisinage

Sur le bâtiment (façades, murs, marquise, balcons) – Art. 10 à 12 Règlement

<input type="checkbox"/> Procédé perpendiculaire <small>(art. 10 Règlement : visible de plus d'un côté)</small>	<input type="checkbox"/> Procédé appliqué <small>(art. 11 Règlement : une seule face visible)</small>	<input type="checkbox"/> Marquise, balcon <small>(art. 12 Règlement)</small>
Surface : max. 0,50 m <sup>2</sup> p/face ou par élément  Saillie : max. 1,20 m à compter du nu du mur  Distance depuis le sol au bas de l'enseigne : min. 2,70 m	Dimension : <u>Si panneau plein situé à plus de 2 m au-dessus du sol</u> - Hauteur max. 0,80 m - Largeur libre <u>Si panneau plein placé à moins de 2 m au-dessus du sol</u> - Hauteur supérieure à 0,80m possible - mais largeur < 0,50 m N.B. : ces dimensions peuvent être supérieures si le procédé est constitué de lettres ajourées.  Saillie : - max. 0,20 m à compter du nu du mur. - si comprise entre 0,10 m et 0,20 m, procédé à placer au min. à 2 m au-dessus du sol	Sous une marquise/balcon : - 2,70 m min. au-dessus du sol - Surface max. 0,50 m <sup>2</sup>  Sur une marquise/balcon : - Lettres ajourées obligatoires

- Sur la toiture – Art. 13 Règlement
- dimension d'une hauteur totale de max. 1,50 m
  - seules les lettres ajourées sont autorisées
  - il ne doit pas être fixé à moins de 0,50 m en retrait de l'aplomb des murs de façades, ni dépasser la silhouette formée par le toit ou l'étage supérieur de l'immeuble
  - les dessins ou objets figurés ne doivent pas dépasser la hauteur maximale des lettres et leur largeur ne doit pas être supérieure à celle de deux lettres. La commune peut admettre des dimensions supérieures pour les logos.

Sur support propre – Art. 14 à 17 Règlement

- Fixe

<input type="checkbox"/> Enseigne (élément unique) : (art. 14, alinéa 1 Règlement) - dimensions : max. 3 m <sup>2</sup> - hauteur : max. 6 m. à compter du sol	<input type="checkbox"/> Enseigne (totem) : (art. 14, alinéa 2 et 3 Règlement) - Dimensions de chaque enseigne : max. 1,50 m <sup>2</sup> - Hauteur du totem : max. 6 m à compter du sol
<input type="checkbox"/> Panneau peint "trapèze" (art. 15 Règlement) : uniquement pour la promotion d'activités culturelles	

- Mobile

<input type="checkbox"/> Panneau mobile (art. 16 Règlement) : - dimension : 1 m <sup>2</sup> par face - placé contre la façade du commerce ou de l'entreprise - doit être enlevé tous les soirs - n'est admis qu'à titre d'enseigne (ne doit mentionner aucun prix à l'exception de ceux de plats du jour des restaurants)	<input type="checkbox"/> Homme-sandwich (art. 17 Règlement) : - dimension : 1 m <sup>2</sup> par face - uniquement sur zone piétonne ou fermée à la circulation
--	---

Autres procédés de réclame (art. 19 à 24 Règlement) :

Sur tente : le procédé de réclame sur une tente doit être imprimé sur la tente elle-même ou sur ses accessoires. Pour l'implantation de la tente elle-même, se référer à la Loi sur le domaine public et son Règlement ainsi qu'au formulaire ad-hoc (occupation du domaine public communal)

<input type="checkbox"/> Drapeau	<input type="checkbox"/> Fanion	<input type="checkbox"/> Oriflamme
<input type="checkbox"/> Perpendiculaire  Situation : min. 2,70 m au-dessus du sol Saillie : max. 1,20 m à compter du nu du mur	<input type="checkbox"/> Appliqué Ne doit pas masquer les jours  Saillie : - max. 0,20 m à compter du nu du mur - si saillie comprise entre 0,10 m et 0,20, procédé à placer au min. à 2 m au-dessus du sol	<input type="checkbox"/> Support propre  Situation : Doit se situer au min. à 2,70 m au-dessus du sol et Dimension : hauteur max. 6 m à compter du sol

sur chantiers :

<input type="checkbox"/> Panneau de chantier Surface : max. 20 m <sup>2</sup> Nature : informations sur le chantier (2/3) et sur vente, location... (1/3)	<input type="checkbox"/> filet et bâche de protection Procédé de réclame admis à titre d'enseigne uniquement	<input type="checkbox"/> procédé appliqué
---	---	---

<input type="checkbox"/> Sonore	<input type="checkbox"/> Olfactif
---------------------------------	-----------------------------------

**MANDATAIRE CHARGE DE LA POSE :**

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_

**PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE (ou son représentant) POUR ACCORD OBLIGATOIRE :**

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_

**COORDONNEES DU COMMERCE OU SERA INSTALLE LE PROCEDURE DE RECLAME :**

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_

**COORDONNEES DU REQUERANT (FACTURATION) :**

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_

**PROPRIETAIRE DU PROCEDURE DE RECLAME (SI DIFFERENT) :**

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature du requérant : \_\_\_\_\_